

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE

# COMMUNE DE LARRINGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°  
20260320-01

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, le plus âgé des membres présents du conseil municipal.

Nombre de Conseillers  
En exercice .... 19  
Présents ..... 19  
Votants ..... 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, Mme BOCHATON Isabelle, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoit.

Date de la convocation  
16 mars 2026

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

### OBJET

### ELECTION DU MAIRE

Acte rendu exécutoire  
après télé-transmission  
en Sous-Préfecture le  
**23 MARS 2026**  
et mise en ligne sur le  
site internet de la  
commune le  
**23 MARS 2026**  
Le Maire  
  
Georges BLANC

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Deux volontaires ont été sollicités comme assesseurs : M. BOCHATON Philippe et Mme SERVOZ-COCHARD Nadine acceptent de constituer le bureau.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 18

Majorité requise : 10

Ont obtenu : Monsieur Georges BLANC 18 (dix-huit) voix

Monsieur Georges BLANC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et installé immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur Georges BLANC prend la présidence et remercie l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 20 mars 2026

Le Maire  
  
Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

  
Jean-François GRAS